Chapitre 26

Groupement d'intérêt économique

APPLICATION 96

Comptabilisation de la participation aux résultats de GIE

L'entité C participe à deux GIE : le GIPCV (Groupement d'Intérêt des Producteurs de Cacao de la Vallée) où elle possède un tiers des parts et le GITRV (Groupement d'Intérêt des Transporteurs Routiers de la Vallée), dont elle a souscrit 25% des parts. A la clôture de l'exercice N, le GIPCV est bénéficiaire de 3 millions de francs et l'Assemblée décide l'affectation de ce bénéfice aux comptes courants des participants. Le GITRV est déficitaire de 8 000 000 de F. Lors de la réunion d'approbation des comptes, les participants ont décidé que la perte devait être considérée comme définitive et donc apurée par le versement d'un complément de cotisation.

1. Comptabilisation chez l'entité C

• Opération avec le GIPCV

L'entité C va donc constater dans les écritures de N+1 cette participation aux résultats :

4631		Associés (1), opérations faites en commun et GIE	1 000 000	
	772	Revenus de participations (3 000 000 x 1/3) (quote-part acquise dans le résultat du groupe GIPCV)		1 000 000

(1) Il est possible de remplacer Associés par « Groupe GIPCV »

• Opération avec le GITRV

Ecritures chez C au cours de l'exercice N (après approbation des comptes du GIE) :

621		Sous-traitance générale (8 000 000 x 25%)	2 000 000	
	4631	Associés (1), opérations faites en commun et GIE		2 000 000

(1) Il est possible de remplacer Associés par « Groupe GITRV »

La comptabilisation de la perte du GIE n'a pu intervenir dans l'entité C qu'après arrêté des comptes du GIE (c'est-à-dire au cours de l'exercice N+1).

Toutefois, l'entité C se doit de constater cette perte à la clôture de son exercice N par la création d'une charge pour dépréciation :

659		Charges pour dépréciations	2 000 000	
	4963	Dépréciations des comptes associés, opérations faites en commun et GIE		2 000 000

2. Comptabilisation chez le G.I.E.

• Dans la comptabilité du GIPCV

1301		Résultat en instance d'affectation : Bénéfice	1 000 000	
	4631	Associés, Entité C opérations faites en commun et GIE (1)		1 000 000

(1) Dans la comptabilité du GIE, il est recommandé de créer des sous-comptes des **comptes 4631 et 4636** au nom de chacun des membres du GIE.

• Dans la comptabilité du GITRV

4631		Associés, Entité C, opérations faites en commun et GIE	2 000 000		
	706	Services vendus		2 000 000	

APPLICATION 97

Participation financière au GIE

L'entité D décide de participer à la création d'un GIE le 01/04/N. Ce GIE a pour vocation la commercialisation à l'étranger de produits fabriqués par plusieurs entités de productions établies sur une zone industrielle. L'entité D, participante à hauteur de 25% des parts, verse, outre les 40 000 000 F de participation, une avance pour le démarrage de ses activités de 10 000 000 F.

1. Comptabilisation chez l'entité D

		01/04/N			
266		Parts dans des GIE	40 000 000		ĺ
277		Avances à des GIE	10 000 000		
	521	Banques (Apports en capital et avances stables)		50 000 000	

2. Comptabilisation chez le G.I.E.

	_	01/04/N	_		
521		Banques	50 000 000		
	101 168	Capital social Autres emprunts et dettes (Apports en capital et avances stables)		40 000 000 10 000 000	